

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

NUMÉRIQUE

30 fr.

15

8

Poste:

35 fr.

18

10

ou s'abonne:

A SAUMUR.

au bureau du Journal

ou en envoyant un mandat

sur le poste.

chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-

traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 24 SEPTEMBRE 1886

LA COMMISSION DU BUDGET

Comme il était facile de le prévoir, tous les journaux républicains sont hostiles au projet de M. Sadi-Carnot en ce qu'il supprime le budget extraordinaire. Le Temps lui-même fait remarquer qu'il est impossible de faire un budget extraordinaire de la marine et de la marine. Il faudrait pourtant s'en tenir sur ce point. Si les ressources de l'État ne sont plus suffisantes en France, les républicains, pour couvrir les dépenses, il suffirait, il nous semble, de voter pendant les années un certain chiffre de dépenses, et consacrer une somme qu'on couvrirait à l'aide de l'emprunt. De cette façon, il y aurait un contrôle, tandis que le budget ordinaire pratiqué par les républicains est la dissipation financière la plus honnête, puisqu'on allège avec lui les dépenses courantes des budgets, c'est-à-dire les dépenses ordinaires, en les reportant sur les budgets extraordinaires alimentés par l'emprunt. La question qui se pose aujourd'hui devant la commission est celle-ci : depuis 1872, la République a augmenté la dette publique de milliards. Elle doit, en outre, près de milliards aux déposants des caisses d'épargne. Aujourd'hui la Dette publique de la France est, d'après M. Leroy-Beaulieu, et nous croyons ce chiffre exact, plus de trente milliards. Elle est la plus formidable du monde. Celle de l'Angleterre est à peine de milliards et l'Angleterre amortit tous les ans. Peut-on continuer les errements du budget et à l'aide des budgets extraordinaires continuer encore toutes les années un milliard au moins seulement un demi-milliard ? La question est là. En continuant ce système, on arrivera inévitablement à la banqueroute, surtout si nous avons un jour dans une République radicale et socialiste que celle d'aujourd'hui.

Le Temps disait avant-hier que le projet d'augmentation de l'impôt sur les alcools présenté par M. Sadi-Carnot ne serait pas voté par les 185 députés de la Droite. Il ajoutait qu'il serait rejeté par les groupes radicaux « hostiles, à raison des origines de beaucoup d'entre eux, à l'augmentation du droit sur les spiritueux ». Que les radicaux soient, d'après le Temps, des alcoolisants et qu'ils aient des alcoolisés pour électeurs, cela ne regarde pas la Droite.

Elle ne peut pas plus voter une augmentation d'un droit sur les alcools et même la réforme des bouilleurs de cru que toute autre taxe, quelle qu'elle soit. Les membres de la minorité ont été élus par 3 millions et demi d'électeurs pour contrôler les finances de l'État et savoir où s'engouffrent les milliards demandés au pays par les républicains. La majorité leur a refusé tout contrôle, elle les a tenus à l'écart de ces conciliabules où se tripote en famille le budget.

La commission du budget, à laquelle les ministres livrent tous les secrets, toutes les pièces de la comptabilité, est une caverne dans laquelle aucun personnage n'étant pas notoirement républicain et disposé à laisser faire ne peut pénétrer. C'est l'opinion formelle du pays. En voyant l'intérêt des républicains à tenir la porte close, quand on exclut les mandataires des contribuables d'une commission et qu'on leur refuse les moyens de contrôler les dépenses, il leur est interdit de voter les impôts. Tout ce que peut faire la droite est de ne pas rejeter le budget en déclarant qu'elle ne veut pas interrompre les services, mais que ne sachant pas où va l'argent, elle tient à déclarer au pays qu'elle a les mains nettes.

La commission du budget est saisie d'un projet d'impôt sur le revenu. On en excepte les rentes françaises.

C'est tout simple, la République devant encore emprunter plusieurs milliards, l'impôt sur le revenu des rentes arrêterait la hausse.

La Chambre ne votera probablement pas le projet de M. Camille Dreyfus, car elle est

trop nulle pour se livrer à une discussion sérieuse sur un pareil sujet. Tout est petit et médiocre chez ces gens-là. Aussi tout leur système financier se résume-t-il par le mot : *Emprunt.* A. LENTHERIC.

PAS D'EMPRUNT

PAS DE NOUVEAUX IMPOTS

Avec les républicains, les paroles et les actes ne se ressemblent jamais.

Quels prometteurs que ces gens-là ! Oh ! quand il s'agit de parler, aucun engagement ne leur coûte.

Si l'on faisait la liste de toutes les promesses qui ont été jetées par les candidats aux noifs gourmands des réunions électorales, on verrait qu'il ne reste plus rien à promettre.

Les députés de la gauche n'ont rien refusé à leurs commettants.

Quant à tenir les promesses, c'est autre chose.

La liste de celles qui ont été accomplies n'est pas longue.

Cela se réduit aux mesures de persécutions réclamées par les énergumènes.

Promesses de députés et promesses de ministres, c'est tout un.

A son arrivée aux affaires, le cabinet actuel faisait la déclaration suivante :

« Nous comptons rétablir l'équilibre du budget en 1887 sans recourir à l'emprunt pour doter les services, et pourvoir aux dépenses coloniales sans créer de nouveaux impôts... De sévères économies, opérées dans les divers départements ministériels, quelques remaniements de taxes sans influence sur la consommation, nous fourniront les ressources nécessaires et nous permettront même, nous l'espérons, de faire une part spéciale à l'agriculture. »

Oh ! le beau billet qu'a eu là l'agriculture en détresse !

Et comme les actes du gouvernement concordent avec ce solennel engagement !

Pas d'emprunt...

La première chose que le ministre des finances a inscrit dans son projet de budget, c'est un emprunt.

Pas de nouveaux impôts...

M. Sadi-Carnot demande une surtaxe nouvelle de soixante-quinze millions sur l'alcool !

Et allez donc !

Les électeurs ont voté pour la République, les républicains dirigeants ont quatre ans devant eux pour continuer leurs farces.

Le Pacha de Saint-Germain

Ce n'est qu'après quinze longs jours de réflexions et d'hésitations que le gouvernement s'est enfin décidé à prendre un parti dans l'affaire du maire de Saint-Germain. Nos lecteurs connaissent l'arrêté étrange, odieux, ridicule, de M. de Mortillet. Ce pacha radical prétendait obliger tous les fonctionnaires et employés de Saint-Germain à envoyer leurs enfants aux écoles communales, c'est-à-dire laïques. La violation de la loi était flagrante, non moins que l'atteinte portée à la liberté de conscience. Aussi la plupart des journaux républicains eux-mêmes protestèrent-ils contre l'abus de pouvoir commis par le citoyen-maire. Cependant le gouvernement ne se hâta pas de sévir. Songez donc un peu à l'embarras dans lequel se trouvait le cabinet, composé, comme on sait, d'éléments hétérogènes, opportunistes et radicaux mêlés ! La loi était violée, sans doute ; mais, en somme, l'arrêté de M. de Mortillet n'avait rien de contraire aux doctrines anti-libérales et anti-religieuses que professe le régime actuel. Un vrai républicain ne pouvait lui reprocher qu'une chose : c'était d'avoir été pris trop tôt. Alors, que faire ? Quelle décision adopter ? A quel parti s'arrêter ? Trop lâche pour risquer de se mettre les radicaux à dos en donnant satisfaction entière à la conscience publique révoltée, trop tartufe pour oser approuver une illégalité flétrie par les organes les plus autorisés de la presse opportuniste, le gou-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA TANTE GIRON

Par René BAZIN

... et petit à petit, il avait pris dans sa place dont elle ignorait l'importance, ne pas donné, mais l'ayant laissé prendre. Elle put la mesurer un jour, le jour où elle fut pour la première fois, le joli chapeau bleu à esprit, qu'elle avait fait venir de Paris, un chapeau à esprit? oui, cela s'appelait ainsi. Elle recevait un journal de modes, alors très en vogue, l'Album. Elle y avait lu cet avis allégué dans le style pomponné de l'époque : Les esprits ont décidément la vogue. Je ne parle pas de ces êtres célestes qui, gracieux agents du ciel, inspirent leurs favoris, les Casimir Devienne, les Viennet, les Accelot et toute la troupe de la cour. Je parle d'une touffe de plumes effilées, noires, que les modistes plantent sur les toques ou d'ondoyantes plumes de marabouts ou de chapeaux nouveaux. À la cour, quelques dames placent un esprit dans leurs cheveux. Je sais bien que quel-

ques-uns de ces plaisants, dont l'espèce est assez commune, feront, sur le goût de nos belles, un méchant quolibet ; moi, je dirai la vraie cause du succès d'une telle mode : nos hussards, nos lanciers, et avant eux nos maréchaux, portent des esprits sur leurs têtes guerrières ; et nos dames, dont le cœur est tout français, aiment à ressembler, par quelque endroit, à nos héros. »

Marthe avait trouvé cela très joli : elle rêvait d'un esprit.

Le même journal de modes donnait l'adresse du fabricant. L'esprit venait de chez « l'inimitable Zacharie, 93, rue de Richelieu. » Elle avait donc, avec un soupir, montré la gravure à M^{lle} d'Houllins, et la vieille demoiselle, qui s'humanisait décidément, avait commandé à « l'inimitable Zacharie » un toquet nouveau pour une jeune blonde de vingt ans.

Le toquet était arrivé un samedi à la Cerisaie, et dès le lendemain, l'esprit et les plumes ployaient au vent, sur la route de Marans, blanche de givre et pleine de mode. Les cloches sonnaient pour l'Épiphanie ; on entendait toutes celles des paroisses voisines, car le ciel bas renvoyait leurs volées, mêlées, carillonnant ensemble comme des voix d'enfants qui rient. Les petits gars suivaient leurs mères, un morceau de galette à la main, il faisait bon marcher dans l'air piquant, et Marthe allait, plus légère encore que de coutume, toute

rose sous son chapeau bleu.

Hélas ! celui qu'elle aurait voulu voir n'était pas à l'église quand elle y entra. Il n'y parut pas. Son banc resta vide. À la sortie, Jacques ne se trouva pas là pour la saluer au passage. Elle s'en revint songeuse à la Cerisaie. Où donc est-il allé ? pensait-elle.

La réponse lui fut donnée le soir même.

Marthe avait accompagné sa tante chez les parents du comte Jules. Au cours de la visite, le vieux gentilhomme, un peu malignement, dit à M^{lle} d'Houllins :

— Savez-vous que vous perdez un voisin, Mademoiselle ?

— Lequel ?

— Eh ! notre ami, Jacques de Lucé... Il est parti hier matin pour Paris.

— Je l'ignorais complètement. Mais cela ne m'étonne pas. Il enrageait de revoir Paris, je suppose. Est-il parti pour toujours ?

— Heureusement non, pour quatre mois seulement.

Marthe, que cette nouvelle atteignait au cœur, ne put réprimer le premier mouvement de son émotion.

— Quatre mois, dit-elle, vous êtes sûr, Monsieur ?

— Mais, oui, mon enfant. Ce n'est pas de trop pour renouer tant de belles relations qu'il avait et

que l'absence dénoue vite, pour secouer la poussière provinciale et redevenir Parisien. D'ailleurs, nous sommes au temps des bals, des concerts, des expositions : la saison lui paraîtra moins longue que vous ne semblez le croire, j'en suis convaincu.

Elle rougit beaucoup, et quand elle fut rentrée, elle pleura longtemps, amèrement, comme si elle avait perdu un de ses proches. Elle s'aperçut alors que Jacques de Lucé n'était plus pour elle un voisin ordinaire, et l'hiver, dont elle compte les jours, lui sembla plus sombre et plus lent que les années précédentes.

IX

Si la jeune fille avait pu lire dans le cœur du baron Jacques, elle eût été moins chagrine ; elle eût moins regretté une absence dont elle était en partie la cause. Il allait retrouver à Paris ses amis, les salons où il avait laissé un souvenir aimable dont il serait bien aise de constater la persistance, les expositions de peinture qui le passionnaient et les concerts qu'il avait suivis en dilettante et en connaisseur pendant plusieurs années ; mais il allait aussi revoir son oncle tuteur, le chevalier d'Ussette, l'homme le moins bien portant de France, comme il s'appelait, et qui joignait à ce défaut et à beaucoup d'autres, de l'esprit, du bon sens même quelquefois. Jacques voulait le consulter sur ces trois questions : Est-il temps, mon oncle, que je me marie ? A supposer que j'eusse quelque senti-

vernement, espérant apaiser les uns sans trop méconnaître les autres, a purement et simplement annulé l'arrêté de M. Mortillet. Quant à M. de Mortillet, il reste maire de Saint-Germain, comme devant.

La plus vulgaire équité réclamait davantage. Si le pacha de Saint-Germain continue de trôner à l'Hôtel-de-Ville, son arrêté idiot, tout annulé qu'il est, n'en produira pas moins ses pleins effets. Irrité, exaspéré par les attaques dont il a été l'objet, M. de Mortillet frappera sans pitié tous les fonctionnaires qui n'enverront pas leurs enfants aux écoles laïques. Il leur enlèvera le morceau de pain qui les fait vivre, eux et leur famille. Sois républicain, ou meurs ! La plupart des républicains ne pensent pas autrement que M. de Mortillet ; mais peu sont aussi francs. La plupart des maires opportunistes et radicaux agissent comme il le fait : seulement ils sont trop prudents ou trop roués pour prendre des arrêtés en désaccord avec la loi (peut-être pas pour longtemps, par exemple !) et que, malgré toute sa bonne volonté, le ministre de l'intérieur se verrait forcé de faire annuler par ses préfets.

Dans le cas qui nous occupe, il importe, d'ailleurs, de ne pas oublier que le citoyen de Mortillet est député et siège à l'extrême-gauche. Cette dernière qualité, on peut en être certain, l'a plus efficacement protégé contre une révocation qui s'imposait, que son écharpe tricolore de pacha municipal.

Décidément, sous la République, la loi est bonne fille, le Code est élastique. Le ministre annule un arrêté, c'est-à-dire qu'il déchire un morceau de papier, mais il ne frappe pas le maire qui a violé la loi. L'arrêté disparaît, mais il n'en sera pas moins mis en vigueur, puisque celui qui l'avait rendu conserve sa place. Quelle comédie !

Les fonctionnaires indépendants ne seront pas à la merci d'un texte imprimé ; ils seront à la merci du bon plaisir d'un sectaire, victimes de l'intolérance d'un maire fanatique et gâteux.

Le bel avantage pour eux, et dites-moi donc, M. de Freycinet, ce que ces pauvres diables auront gagné à une demi mesure qui prouve tout simplement, — non pas, certes, votre respect pour la loi, si souvent violée par vous et vos amis, — mais à quel point le citoyen de Mortillet et ses collègues de l'extrême gauche vous font peur ?

ALPHONSE POIRIER.

Chronique générale.

Dans le conseil des ministres tenu hier, M. de Freycinet a rendu compte des difficultés que rencontre M. Le Myre de Vilers dans l'accomplissement de sa mission à Madagascar.

Le résident général a reçu des instructions très nettes pour réclamer du gouvernement l'entière exécution du traité.

M. Demôle, ministre de la justice, et M. Lockroy, ministre du commerce, ont entretenu leurs collègues de la question du plâtrage des vins. Ils se sont mis d'accord pour

ment pour elle, est-il convenable de me marier avec une voisine qui n'est pas riche, et qui n'a jamais vu Paris ?

Jacques était de ces hommes qui prennent toujours un conseil, sauf à ne pas le suivre. Quoi qu'il entreprit, il cherchait l'opinion du monde. Or le monde était personifié pour lui en M. d'Usselette, le dernier chevalier pimpant, frisé, léger, indiscret et galant de l'ancienne société : un vieux hanneton de rose, un hanneton de rose qui aurait survécu au printemps, et bourdonnerait au milieu de fleurs nouvelles qui n'y comprendraient rien. Il répétait de temps à autre à Madame de Rumford, qui avait été Madame Lavoisier, et dont il fréquentait le salon :

— Votre père a été guillotiné, Madame ; M. Lavoisier également ; vous et moi avons bien failli subir le même sort. Il m'arrive de regretter d'avoir survécu ; d'abord parce que nous aurions fait route ensemble vers l'autre monde, — Madame de Rumford ne manquait jamais de faire en cet endroit un signe de dénégation, — et ensuite parce que nous sommes dépayés dans ce siècle stupide. C'est un grand art de savoir mourir avec son monde.

— Mon cher ami, répondait sa spirituelle et fantasque interlocutrice, mieux vaut encore faire revivre un monde en sa personne, et mettre le siècle nouveau à l'école de l'ancien.

Chez M^{me} de Rumford, il y avait d'abord intime le lundi ; le mardi, réception ouverte, et soirée de

remettre à un an l'application de la circulaire fixant le maximum de dosage de 2 grammes par litre.

Le Temps, parlant du budget des cultes et des votes de la commission du budget, laisse échapper cette naïveté énorme :

« Quant à la réduction des crédits pour » réparations des édifices diocésains et » pour secours aux églises et presbytères, » c'est la première fois qu'on voit un parti » régnant, après avoir reproché au gou- » vernement de n'avoir pas fait assez d'ac- » tion électorale, lui enlever l'un de ses » moyens les plus légitimes d'influence. »

C'est absolument cynique et immoral. Car notez bien que le Temps ne parle pas dans le sens ironique ; son sentiment intime, sa pensée de derrière nous apparaît clairement dans l'expression « moyen légitime d'influence. »

Ainsi le Temps, journal républicain, doctrinaire et puritain, s'accorde de l'exploitation du budget pour la politique des gouvernants. Il trouve « légitime » que l'on répare ou laisse tomber les cathédrales et les presbytères suivant « l'influence » que le ministre veut exercer ici ou là.

Et nous avons connu le Temps, sous l'Empire, adversaire déclaré, incessant, implacable, des faveurs officielles distribuées par les préfets et les ministres au gré de la politique électorale. Comment ce qui était blâmable, illicite, intolérable sous l'Empire, est-il devenu « légitime » sous la République et pour la République ?

Que le Temps explique cela, s'il peut.

La commission a résolu de boucher tous les trous du budget avec les indemnités allouées au clergé. En conséquence, elle a réduit de 60,000 fr. le traitement des aumôniers des collèges et des lycées.

Et on lit dans le Siècle :

« La politique qu'on suit n'est, au fond, qu'une politique de lésinerie tracassière. C'est la pire de toutes, parce qu'elle est inefficace, et qu'elle agace et qu'elle irrite en pure perte. Elle n'est digne ni de la République, ni de la France. »

Il est facile de reprocher aux gens de manquer de dignité. Seulement ils ont le droit de répondre qu'ils sont ce qu'ils sont et qu'ils font ce qu'ils peuvent.

Il ne suffit pas au général Boulanger d'avoir à sa dévotion, en outre des journaux radicaux de Paris et de la province, une feuille spéciale, la France militaire, dirigée « par un écrivain officieux-fraîchement décoré ». On nous signale une publication beaucoup plus modeste, le Soldat laboureur, journal mi-agricole, mi-politique, qui, imprimé à Paris et expédié par ballots dans les départements, a pour mission de convertir les paysans au boulangisme.

On voit, dit à ce propos le Français, que le futur Washington de la République française ne néglige aucune chance et que, dans

musique le vendredi. M. d'Usselette, et cela depuis le premier Empire, avait manqué bien peu de lundis, pas un mardi et pas un vendredi.

Il trouvait là Alexandre de Humboldt, Cuvier, le baron de Proby, Arago, le comte Molé et tant d'autres illustres de la science, de la politique ou des lettres. Le reste de sa vie, il le passait à faire des visites, à lire et à priser. Il amusait. On le prenait souvent pour arbitre des questions de convenance et d'étiquette.

Son pupille venait donc le consulter à son tour. Un autre motif l'amenait encore. M. d'Usselette était si léger, qu'il avait toujours oublié de lui rendre ses comptes de tutelle. Arrivé à sa majorité, le jeune homme, par discrétion, n'avait rien demandé. L'autre n'avait rien offert. Jacques avait quitté Paris, sans savoir exactement ce qu'il possédait. Avant de se marier, il était utile de le savoir. Mais comment aborder ces deux sujets délicats ? Pendant cent dix-neuf jours, le baron Jacques n'osa pas. Le cent vingtième, quelques heures avant son départ, il alla oser, quand son tuteur le prévint.

M. d'Usselette était sur le point de sortir de son petit appartement de la rue de Bellechasse ; il avait pris son jonc à pomme d'or et ouvert la porte de la salle à manger, où il venait de déjeuner, quand il s'arrêta sur le seuil, et murmura en levant la tête :

— Je suis sûr que j'oublie quelque chose !

(A suivre.)

ses ambitieux calculs, il pense à tout. Faire parler de « sa gloire » sous le chaume est une idée qui fait honneur à son génie.

A PROPOS DE L'ÉCHAUFFOURÉE DE MADRID

Les renseignements transmis de Madrid par le télégraphe sont d'accord pour dire que l'insurrection militaire qui vient de se produire n'a pas d'importance. Il est vrai qu'il est difficile d'être renseigné, et qu'on risque de l'être moins encore demain qu'aujourd'hui. Le général Pavia, capitaine général de Madrid, a pris des mesures en conséquence.

On télégraphie de Madrid, 22 septembre :

« Le général Pavia adresse aux journaux une note dans laquelle il leur interdit la publication de toute nouvelle ou commentaire relativement au procès des auteurs de l'insurrection du 19 septembre. »

Il interdit aussi de publier des articles, entrefilets ou échos concernant la discipline de l'armée et l'ordre public ; il défend la publication de toutes nouvelles sur l'ordre public, sauf de celle provenant de source officielle et même, dans ce cas, tout commentaire est interdit.

Défense est faite aux journaux de publier des articles ou discours sur les faits historiques se rattachant à la discipline de l'armée et à l'ordre public.

En cas de contravention, les journaux seront déferés au conseil de guerre ou leur publication sera interdite. »

Ce régime n'est pas précisément libéral. Mais il ne faut pas trop s'en étonner ; les libéraux sont au pouvoir, et l'on sait comment ils pratiquent quand ils veulent faire acte d'autorité.

LA FRANCE ROYALE

A l'heure où la République réduit notre pays démembré à une impuissance, à un isolement, à un effacement que les républicains eux-mêmes sont forcés de reconnaître, en voyant les résultats de la politique des Gambetta, des Ferry, des Freycinet, il importe plus que jamais de rappeler quels sont les services rendus par la Monarchie à notre chère France.

L'éminent historien qui les énumère, dans la belle page que nous reproduisons aujourd'hui, rend à nos principes un témoignage d'autant plus éclatant qu'à aucune époque de sa longue vie il n'a pas passé pour les professer.

«... Depuis lors, les acquisitions territoriales au moyen de la conquête, des donations, des successions ou des mariages, continuèrent sans pouvoir être arrêtées. Le Languedoc et le Poitou sous saint Louis ; la Champagne et le Lyonnais sous Philippe-le-Bel ; le Dauphiné sous Philippe de Valois ; la Saintonge et le Limousin sous Charles V ; la Guienne sous Charles VII ; la Provence, la Bourgogne et la plus grande partie de la Gascogne sous Louis XI ; la Bretagne sous Charles VIII ; le Bourbonnais, la Marche et l'Auvergne sous François I^{er} ; les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun sous Henri II ; la Navarre, le Béarn, les comtés de Foix, de Comminges, et presque toutes les vallées du revers septentrional des Pyrénées, la Bresse, sous Henri IV ; l'Alsace, le Roussillon, l'Artois, la Franche-Comté, une partie du Luxembourg, de la Flandre, du Brabant, du Hainaut, sous Louis XIV ; la Lorraine, sous Louis XV, furent successivement rattachés au noyau agrandi de la France. »

En parcourant la route de ses conquêtes, la dynastie n'eut pas seulement des territoires à réunir et des familles régnantes à déposséder : elle eut des classes à soumettre, des législations à modifier, des langues à remplacer, des races à fondre dans la masse nationale. Elle porta à sa suite les mœurs, la langue, l'organisation monarchique du centre de la France. Elle enleva à la noblesse sa souveraineté féodale, au clergé son indépendance politique, à la bourgeoisie la constitution républicaine de ses villes. Avant d'atteindre ces divers buts, elle recontra des résistances très nombreuses et très fortes. Tous ceux aux droits desquels elle attaquait, se soulevèrent contre elle. Ils choisirent les moments de faiblesse ou de revers de la royauté pour lui reprendre ce qu'elle leur avait enlevé dans les moments de sa force.

Le brigandage des petits feudataires de

l'Île-de-France forma Louis-le-Grand, qui prévaloir la supériorité royale ; la lutte avec les Anglais de la Normandie, de l'Anjou, de la Guienne forma Philippe-Auguste, qui, par ses agrandissements, fonda la monarchie territoriale ; la guerre des barons forma saint Louis, qui institua un nouveau système judiciaire par l'érection des parlements ; l'anarchie municipale forma Charles V, qui créa un nouveau système financier par l'établissement de l'impôt indirect, objet des efforts continuels de la couronne et du pays pendant tout le xiv^e siècle ; la guerre des Armagnacs et des Bourguignons forma Charles VII, qui organisa un nouveau système militaire par la création des armées permanentes ; la lutte des dynasties épanagées forma Louis XI, qui les dompta toutes et reprit sur elles le territoire aliéné ; la Ligue forma Henri IV, qui domina les partis religieux ; la Fronde des grands forma Richelieu, qui soumit le cœur ; la Fronde forma Louis XIV, qui assujettit les parlements. La royauté l'emporta toujours.

Mais, tout en marchant vers son but, l'unité de territoire et l'unité de pouvoir, la dynastie montra une habile modération. Elle n'eut rien d'exclusif ; elle ne passa à bout aucune de ses victoires. Elle incorpora les provinces sans les détruire, leur conserva les coutumes civiles sur lesquelles reposaient leur existence et une partie des privilèges politiques dont elles jouissaient. Elle organisa le pays, mais ne l'opprima point. Elle fit entrer chacune des classes qui le composaient dans l'unité nationale en lui ôtant la portion d'indépendance qui pouvait être une incitation au désordre et qui s'opposait à son assimilation. Mais elle ne craignit ni le courage de la noblesse, ni l'habileté du clergé, ni l'esprit de la bourgeoisie. Loin là, entretenant sous la Monarchie une sorte d'action démocratique, seule propre à maintenir des hommes en abondance, elle demanda à la noblesse des généraux, au clergé des politiques, à la bourgeoisie des juges et des administrateurs. Le Monarchie fut alors lors tempérée par l'esprit individuel ; le pouvoir, modéré par les mœurs ; l'ordre, animé par le mouvement. Il y eut même des moments d'anarchie pour entretenir et retracer le caractère national, afin qu'il exerçât ensuite, à l'aide d'une vigueur plus grande et d'une organisation plus forte, les choses plus difficiles qui restaient à faire.

La formation de la société moderne fut exécutée par le pouvoir royal qui devint le pouvoir chargé d'assimiler toutes les parties, puisqu'il était le pouvoir le plus général ; elle se fit en France avec plus de suite qu'ailleurs. Elle fut l'œuvre de la dynastie capétienne, qui travailla pendant sept siècles à l'établissement de cette précieuse unité de territoire, d'esprit, de langue, de gouvernement. Cette dynastie dura plus que sa mission, eut autant de princes supérieurs qu'elle avait de choses importantes à faire. L'action entretint les familles, les difficultés formèrent les grands hommes.

C'est du centre même du pays que partit la dynastie capétienne pour cette conquête de réunion. Paris sur la Seine, les léans sur la Loire, furent ses points de départ ; l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes et le Rhin, ses points d'arrivée. Elle ne se mit en marche qu'après s'être affermie dans ses possessions primitives, et avoir donné à diverses reprises des destinées à être le rudiment de la nation moderne le temps de se former.

Dans le xii^e siècle, Louis-le-Grand forma la royauté supérieure à ses vassaux par ses conquêtes, dans ses domaines héréditaires, la prise de leurs châteaux et la consolidation de leurs fiefs. Au commencement du xiii^e siècle, Philippe-Auguste la rendit supérieure à ux grands vassaux eux-mêmes par l'acquisition de la Normandie, de la Touraine, de l'Anjou, du Maine. L'un de ces princes éleva le pouvoir royal au-dessus du pouvoir féodal sur le territoire de la dynastie ; l'autre éleva la dynastie centrale au-dessus de toutes les dynasties provinciales sur le territoire de la France. »

Il nous semble que cette page d'histoire et de haute philosophie nationale vaut mieux que les pauvres objections de la loi du citoyen M. Alfred Naquet reproché à la Monarchie d'engager l'avenir.

« On n'a pas le droit, dit cet économiste, d'engager l'avenir. »
Quelle bêtise ! Faut-il avoir torté le

force pour recourir à ce piètre argument, qui nie le devoir paternel et la raison d'être de la famille, dont la fonction est de préparer et d'assurer l'avenir.

On n'a pas le droit d'engager l'avenir! Sur quoi donc alors reposerait la société, qui ne peut pas recommencer, à chaque instant de la durée des peuples? Loin d'être une objection, le sophisme de M. Naquet est le plus bel éloge que l'on puisse faire de la Monarchie. C'est parce que la Monarchie engage l'avenir qu'elle est un principe de vie et de durée nationale, aussi supérieure à la République que le repos dans la stabilité l'emporte sur l'inquiétude du perpétuel changement. Voilà bien ce que démontre magistralement l'exposé historique que nous avons emprunté à M. Mignet.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 septembre.

Nos rentes sont bien tenues, particulièrement la 4 1/2 0/0 qui monte à 110.22. Le 3 0/0 est moins animé à 82.60.

L'action du Crédit Foncier se tient à 1.396, le cours de 1.400 ne tardera pas à apparaître à la cote. Les obligations foncières et communales à lots ont une bonne tenue et tendent à faire de nouveaux progrès. Ces valeurs ne tromperont pas l'attente des acheteurs qui peuvent compter sur le cours de 500.

L'action de la Société Générale paraît bien définitivement lancée. On traite à 467. Cette hausse est due exclusivement aux achats du comptant.

La société des Dépôts et Comptes courants voit le nombre des demandes augmenter depuis l'annonce de son coupon: on prévoit qu'il sera rapidement regagné.

L'action de Panama demandée à l'ouverture à 285 est revenue à 391. Il se produit encore quelques réalisations à la veille du versement de 125 fr. sur les actions, mais la hausse est inévitable en liquidation.

Les actions de nos chemins de fer font preuve de bonnes tendances. Les obligations ont un marché très actif.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Nos tramways

Les rails qui encombraient le quai de Limoges depuis si longtemps sont déménagés. On les a transportés rue d'Orléans et rue de Bordeaux. Nous espérons bien qu'on ne libérera pas un quartier pour encombrer l'autre. On dit que les travaux vont reprendre dans la traversée de Saumur et sur la route de Saint-Florent d'une part, et aussi se prolonger jusqu'à Montsoreau.

Ces deux chantiers, ouverts simultanément, seraient poussés assez activement pour qu'au mois de janvier prochain l'ouverture du tronçon de Saumur à Montsoreau ait lieu en attendant la livraison de la voie jusqu'à Fontevrauld.

Ces renseignements sont donnés sous toutes réserves. Nous avons si souvent à cet égard été induits en erreur!

LES SURSIS D'APPEL

Les conseils de révision seront appelés à se réunir dans les premiers jours d'octobre pour statuer sur les demandes de dispense à titre de soutien de famille ou de sursis d'appel.

Les jeunes gens de la classe de 1885 ou ajournés de 1883 et 1884 qui sollicitent leur maintien dans leurs foyers comme soutiens indispensables de famille sont avertis qu'ils doivent déposer sans retard leur demande à la mairie de leur domicile. Ceux d'entre eux qui n'auraient pas encore fourni les pièces exigées à l'appui de leur demande doivent se hâter de compléter leur dossier.

Il en est de même pour les appelés qui sollicitent un sursis d'appel.

Lundi prochain aura lieu, pour une période de 28 jours, jusqu'au 24 octobre, l'appel des réservistes de la classe de 1877, appartenant aux régiments d'artillerie, aux compagnies de pontonniers et conducteurs de génie.

LA CIRCULATION DES VINS

Des difficultés surgissent souvent à l'entrée de certaines quantités de vins, dits d'échantillon, circulant sans titres de la régie, il ne faut donc pas sans intérêt de rappeler au public les prescriptions administratives qui régissent les conditions dans lesquelles l'importation des droits est accordée à ces boissons.

Une circulaire de la direction générale

des contributions indirectes du 31 juillet 1882, a porté à « 25 centilitres » la limite « maxima » de la contenance des flacons d'échantillons de vin et a maintenu l'immunité des droits et la libre circulation jusqu'à concurrence d'une quantité totale de trois litres.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Grand CONCOURS GÉNÉRAL de 1886

Les dimanches 26 septembre, 3 et 10 octobre, au Stand de l'École de cavalerie, à 9 heures du matin.

Dimanche 26 septembre, CIBLES A, B, C.

Cible A. — Prix du ministre de la guerre, pour MM. les officiers faisant partie de la Société ou du 70^e régiment territorial d'infanterie. — Un prix et deux mentions honorables.

Cible B. — Prix du ministre de la guerre, pour les sous-officiers et soldats faisant partie de la Société ou du 70^e régiment territorial d'infanterie. — Deux prix.

Cible C. — Prix de la Ligue des Patriotes, pour tous les membres de la Société. — Trois prix.

Le classement se fera sur l'ensemble de 12 balles dont 6 debout (à droite) et 6 à genou (à gauche).

Pas d'entrée pour ces trois cibles.

Dimanche 3 octobre 1886, CIBLES D, E, F, G et H.

Cible D. — Tir à volonté pour tous les Sociétaires. — Neuf prix et trois médailles.

Cible E. — Tir en cible fixe pour les Sociétaires ayant assisté à trois séances préparatoires (du 22 août au 26 septembre). — Quatorze prix et deux médailles.

Cible F. — Cible de l'armée active, pour MM. les officiers, les sous-officiers et soldats de l'École de cavalerie ou de la garnison.

Officiers. Prix: Une épingle-insigne en vermeil.

Sous-officiers et soldats: Une épingle-insigne en argent.

Cible G. — Cible de la réserve et de l'armée territoriale, pour tous militaires porteurs de leur livret militaire. — Deux prix.

Cible H. — Cible des pupilles du bataillon scolaire, pour les élèves âgés de 16 ans. — Trois prix.

Tir à volonté, debout, à genou ou couché.

Le classement se fera, savoir:

Cible D. — Sur l'ensemble additionné des deux meilleures séries, chaque tireur ayant trois séries à sa disposition. Entrée: 4 fr. en sus des munitions.

Cibles E, F, G, H. — Au meilleur résultat obtenu par une seule série de 6 balles. Entrée gratuite.

Cible F. — Munitions gratuites.

Dimanche 10 octobre, CIBLES I, J.

Cible I. — Championnat de 1886, auquel ne pourront prendre part que les tireurs ayant obtenu un prix pendant l'année au tir à longue portée.

Le grand Champion recevra un prix d'honneur.

Le Champion de chacune des 3 classes recevra une médaille dorée grand module (70 mm).

Cible J. — Prix de consolation pour les Sociétaires n'ayant pu prendre part à la Cible I.

Prix: Un cendrier (Pierrot) offert par M. Joubert.

Médaille en vieil argent (50 mm), offert par M. Doussain.

Classement suivant le meilleur résultat obtenu pour une seule série de 6 balles.

Entrée gratuite.

Cible I. — Trois balles debout (à droite) et trois à genou (à gauche).

Cible J. — Tir à volonté, debout, à genou ou couché.

M. WILSON ET L'EMPRUNT

D'après le journal le *Matin*:

« Pendant le long exposé financier présenté par M. Sadi-Carnot, ministre des finances, à la commission du budget, M. Wilson, l'un des membres de la commission du budget, serait intervenu plusieurs fois dans la discussion en posant plusieurs questions au ministre relativement à la quotité et à la date de l'emprunt nouveau.

« Cette curiosité prématurée est, paraît-il, habituelle à M. le député d'Indre-et-Loire. Au moment de la conversion du 5 en 4 1/2 et des grandes spéculations faites par l'entremise d'un M. M... chez M. C..., agent de change, pareilles questions furent faites par le même député au ministre des finances d'alors. Est-ce que?... »

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

La 2^e session du Conseil d'arrondissement a eu lieu lundi, à 2 heures. Un seul membre était absent.

Après l'examen des affaires soumises au Conseil par M. le secrétaire général, M. Boulanger a proposé les vœux suivants:

1^o Que la pêche à la ligne à la main soit permise en toute saison.

Ce vœu a été repoussé par ce motif que les pêcheurs ne se contenteraient pas de la ligne flottante et emploieraient la ligne de fond, au détriment du peuplement des eaux.

2^o Que désormais, dans toutes les élections, politiques ou municipales, le bulletin du vote soit placé dans une enveloppe fermée et uniforme pour tous les électeurs d'une même commune.

Ce vœu a été pris en considération et renvoyé à la prochaine session.

3^o Qu'une prompt solution intervienne dans la question des tramways d'Angers, qui intéresse si vivement toute la population de l'arrondissement et particulièrement Trélazé, la Pyramide, les Justices et les Ponts-de-Cé.

Ce vœu a été voté, bien qu'il ait peu de chance de jamais passer en pratique.

ANGERS. — Par ordre de M. le général de division, les concerts militaires du Mail auront lieu, de quatre à cinq heures et demie, les mardi et jeudi de chaque semaine.

On lit dans le *Journal de la Vienne*:

« L'exploit de M. le sous-préfet Labiche, au pied léger, est connu à l'heure actuelle de toute la France. Les journaux de Paris et des départements ont raconté l'histoire de ce singulier fonctionnaire qui, pris en flagrant délit de chasse, a refusé de donner son nom aux gardes et s'est enfui comme un vulgaire malfaiteur.

« Nous espérons pouvoir publier sous peu des renseignements complémentaires, notamment au sujet du rôle que M. Labiche a fait jouer à la gendarmerie et des procédés dont il s'est servi pour obtenir que suite ne soit pas donnée au procès-verbal.

« Le sieur Brisseau, braconnier pour le compte de M. Baudet, maire d'Archigny et conseiller général républicain, se demande si la loi n'est pas égale pour tous, et si après l'avoir condamné lui, la justice ne sévira pas contre le sous-préfet Labiche, son collègue en braconnage. »

Mardi dernier a eu lieu à Lyon la clôture du Congrès des sociétés coopératives; il a été décidé que le prochain Congrès aura lieu à Tours le 20 septembre 1887.

UN PEU DE MODE

Si peu que ce soit, il est déjà possible de préjuger les modes de cet hiver:

Grosses étoffes: limousines, peluches, lainages et drap;

Jupes de peluche avec draperies;

Corsages plats;

A part quelques passementeries plutôt lourdes, très peu de garnitures.

Jusqu'à l'époque des bals, les toilettes seront plutôt sévères de ton: héliotrope, rouge-brûlé, réséda et mousse foncé semblent devoir être les couleurs adoptées pour cette première période.

Faits divers.

GOUNOD ET VERDI

Il paraît que MM. Ritt et Gailhard se préoccupent déjà des moyens d'offrir aux étrangers qui viendront à Paris pendant la prochaine exposition, une série de représentations susceptibles de présenter un attrait exceptionnel au point de vue artistique et à celui de la curiosité. On a dit que Charles Gounod devait écrire pour l'année 1889 un opéra religieux intitulé *Abélard*. Aujourd'hui on met en avant le nom de Verdi. Verdi et Gounod, voilà deux musiciens populaires chez toutes les nations. Le choix

paraît donc excellent, mais Verdi n'a plus le feu de la jeunesse. Son inspiration n'est pas tarie, loin de là, mais il ne consent plus volontiers à se mettre au travail, encore moins à s'engager pour une époque indéterminée. De plus, le Maître n'est pas sans avoir conservé un peu de rancune envers les Directions de l'Opéra, depuis 1875, car le *Trouvère*, qui faisait partie du répertoire avant l'incendie de la salle Lepelletier, n'a jamais été remonté. Nous comprenons ce sentiment d'amertume, tout en approuvant MM. Halanzier, Vaucorbeil et leurs successeurs d'avoir laissé au théâtre italien une partition qui n'est nullement dans le goût français et ne renferme guère que deux ou trois morceaux vraiment remarquables.

Quoi qu'il en soit, et sans nous bercer d'espérances trompeuses, nous pouvons penser que Verdi sera guidé par son intérêt et qu'il ne refusera point l'honneur d'écrire un opéra pour le plus beau théâtre de l'Europe, surtout si son œuvre est destinée à figurer dans une solennité d'inauguration. Nous conservons donc bon espoir, mais nous demandons qu'une place soit faite, à côté de Verdi et de Gounod, à MM. Reyer, Saint-Saëns, Massenet et Léo Delibes.

(Musique des familles.)

Un journal de Milan, l'*Italia*, dit qu'un comité de médecins de Paris a fait à M. Succi une proposition des plus importantes. On lui a offert 400,000 francs pour une expérience de quarante jours, qui devrait avoir lieu dans un hôpital de Paris.

Succi devrait cependant faire connaître la composition de sa liqueur. On lui en garantirait le brevet. L'expérience serait faite avec deux autres individus qui suivraient le même régime que Succi.

Candeur et bonne intention.

Un décoré de la dernière promotion écrivait dernièrement au ministre qui lui avait fait obtenir le ruban une lettre pleine d'une reconnaissante effusion.

La lettre se terminait par cette phrase bien sentie:

« Maintenant que j'ai la croix, monsieur le ministre, croyez que je vais tout faire pour la mériter. »

UN ÉTRANGE PHÉNOMÈNE

Un étrange phénomène vient de se produire à Belleplaine (Iowa).

On avait commencé à creuser un puits artésien dans cette localité. On était arrivé ces jours-ci à une profondeur de 185 pieds, lorsque tout à coup un puissant jet d'eau s'est élanqué en l'air par l'ouverture du puits, s'élevant de plusieurs centaines de pieds au-dessus du sol. Ce jet a augmenté graduellement en volume et en force; il a bientôt formé deux torrents gigantesques, qui se sont avancés vers la ville renversant tout sur leur passage et menaçant d'inonder toute la région.

Quinze charrettes de gravier ont alors été vidées dans le puits pour arrêter ce débordement; mais l'eau avait une telle force d'expansion que le gravier a été rejeté en l'air avec une violence analogue à celle que produit la poudre de mine. On a essayé alors de combler le puits avec des sacs de sable. Peine inutile; les sacs, comme le gravier, ont été rejetés en l'air. Les habitants effrayés ont demandé des secours à la Compagnie du chemin de fer de Chicago à Northwestern; l'équipe des ouvriers du comté a été également appelée; mais les efforts combinés de tous ces hommes n'ont pu arrêter le débordement. Non seulement deux rivières se sont formées et se sont déjà creusé un lit, mais encore toutes les terres basses de la région commencent à être inondées.

Le maire de Belleplaine a télégraphié à Chicago pour qu'on lui envoie immédiatement les plus habiles ingénieurs de la ville, dans l'espoir qu'ils trouveront quelque moyen de maîtriser ce puits d'un nouveau genre.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches* préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

